Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DDEEES 1036 G Subventions et conventions avec 25 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Mme Pauline VERON et Mme Myriam El Khomri, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi de subventions à diverses associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission, et par Mme Myriam El KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec chacune des associations suivantes :

- L'association Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion Ile-de-France,
- L'association Itinéraire International,
- l'association Mouvement d'Entraide pour le Tiers-Monde et la coopération – ETM (10e),
- L'association Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins (11e),
- L'association Sur le Pont des Echanges, le monde change (11e),
- L'association ARFOG-LAFAYETTE (13e),
- l'association Femmes Initiatives (13e),
- L'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (14e),
- l'association Florimont – Le Château ouvrier (13e et 14e),
- l'Association générale des familles (17e et 18e),
- l'association Groupement jeunes créateurs parisiens (17e et 20e),
- l'association La Maizon (17e),
- l'association Projets 19 (17e, 18e et 20e)
- l'association Tremplin théâtre des trois frères (17e),
- l'association Salle Saint Bruno (18e),

- l’association d’Accompagnement global contre l’exclusion (ADAGE) (18e),
- l’association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18ème arrondissement (18e),
- l’Association Développement Culture Loisirs des Jeunes de la Chapelle (18e),
- l’association R Style (19e),
- L’association La Courte Echelle du XIX (19e),
- L’association Jeunesse Feu Vert- Fondation Robert Steindecker (section prévention spécialisée Paris) (20e),
- l’association Agence pour le développement de l’économie locale (20e),
- l’association Archipelia (20e),
- l’association Crescendo (20e)
- l’Association pour l’insertion des jeunes (20e).

Article 2 : une subvention d’un montant de 5.000 euros est allouée à l’association Club régional d’entreprises partenaires de l’insertion Ile-de-France – 30 avenue Rapp (7e) (58801/ 2014_04549) ;

Article 3 : une subvention d’un montant de 7.000 euros est allouée à l’association Itinéraire International – 9, rue de la Vega (12e) (20689/ 2014_04834) ;

Article 4 : une subvention d’un montant de 10.000 euros est allouée à l’association Mouvement d’entraide pour le Tiers-Monde et la coopération – ETM - 5 rue du Bel Air 93360 Neuilly-Plaisance (7523/ 2014_03329) ;

Article 5 : une subvention d’un montant de 4.000 euros est allouée à l’association Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins – 11 boulevard du Général de Gaulle C/o L. BERNERT 92120 Montrouge (45441/ 2014_01883) ;

Article 6 : une subvention d’un montant de 8.000 euros est allouée à l’association Sur le Pont des Echanges, le monde change - 59 rue de la Fontaine au Roi c/o CS Picoulet (11e) (9205/ 2014_02061) ;

Article 7 : une subvention d’un montant de 40.000 euros est allouée à l’association ARFOG-LAFAYETTE - 14 rue Bellier-Dedouvre (13e) (11385/ 2014_01839) ;

Article 8 : une subvention d’un montant de 16.000 euros est allouée à l’association Femmes Initiatives – 8 avenue de Choisy (13e) (1285/ 2014_02018) ;

Article 9 : une subvention d’un montant de 4.000 euros est alloué à l’association Afrique et Nouvelles Interdépendances - 22 rue Déparcieux Maison des Associations 75014 Paris (13593/ 2014_02319) ;

Article 10 : une subvention d’un montant de 9.000 euros est allouée à l’association Florimont – Le Château ouvrier – 5 place Marcel Paul (14e) (4.000 euros au titre de son action sur le 13e et 5.000 au titre de son action sur le 14e) (12706/ 2014_01897 et 2014_02392);

Article 11 : une subvention d’un montant de 17.000 euros est allouée à l’Association générale des familles (AGF) – 26, rue Cardinet (17e) (10.000 euros au titre de leur action sur le 17e et 7.000 euros au titre de leur action sur le 18e) (1541/ 2014_03873 et 2014_03250) ;

Article 12 : une subvention d’un montant de 21.000 euros est allouée à l’association Groupement des jeunes créateurs parisiens (GJCP) (11.000 euros au titre de l’action dans le 17e, 10.000 euros au titre de l’action dans le 20e) – 61, rue des Amandiers (20e) (9972/ 2014_03983, 2014_03774) ;

Article 13 : une subvention d’un montant de 5.000 euros est allouée à l’association La Maizon – 47, rue Brochant (17e) (11110/ 2014_03992) ;

Article 14 : une subvention d'un montant de 30.000 euros est allouée à l'association Projets 19 (8.000 euros au titre de l'action dans le 17e, 14.000 euros au titre des deux actions dans le 18e et 8.000 euros au titre de l'action dans le 20e) – 9 rue Mathis (19e) (11085/ 2014_04011; 2014_03529; 2014_02546 et 2014_03350)

Article 15 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est allouée à l'association Tremplin théâtre des trois frères – 39, rue des Trois Frères (18e) (10207/ 2014_04031) ;

Article 16 : une subvention d'un montant de 15.000 euros est allouée à l'association Salle Saint Bruno – 9, rue St Bruno (18e) (12109/ 2014_02265) ;

Article 17 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est allouée l'association d'Accompagnement global contre l'exclusion (ADAGE) – 17, rue Bernard Dimey (18e) (8382/ 2014_03895) ;

Article 18 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est allouée à l'association ATNT-18 (Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18ème arrondissement) - 30 rue Hermel (18e) (9265/2014_03264)

Article 19 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est allouée à l'Association Développement Culture Loisirs des Jeunes de la Chapelle – 76 rue Philippe de Girard (18e) (16122/2014_02608) ;

Article 20 : une subvention d'un montant de 3.000 euros est allouée à l'association R STYLE – 41 avenue de Flandre (19e) (291/ 2014_02872) ;

Article 21 : une subvention d'un montant de 1.500 euros est allouée à l'association La courte échelle du XIXe – 8 rue Gaston Tessier (19e) (19914/ 2014_02796) ;

Article 22 : une subvention de 4.000 euros est allouée à l'association Jeunesse Feu Vert- Fondation Robert Steindecker (section prévention spécialisée Paris) – 34 rue de Picpus (12e) (226/2014_03772) ;

Article 23 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est allouée à l'association Agence pour le développement de l'économie locale (ADEL) – 113, rue de Charenton (12e) (20059/ 2014_04087) ;

Article 24 : une subvention d'un montant de 5.000 euros est allouée à l'association Archipelia - 17 rue des Envierges (20e) (18047 / 2014_03583) ;

Article 25 : une subvention d'un montant de 2.000 euros est allouée à l'association Crescendo – 102 C, rue Amelot (11e) (9608/ 2014_03757) ;

Article 26 : une subvention d'un montant de 4.000 euros est alloué à l'Association pour l'Insertion des Jeunes – 5 Place Youri Gagarine, cité des Cosmonautes, 93200 Saint-Denis (19201/ 2014_04667)

Article 27 : la dépense correspondant aux articles 6, 8, 11, 12, 14, 16, 17 et 26 soit 116.000 euros sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014 et les exercices ultérieurs ;

Article 28 : la dépense correspondant aux articles 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 13, 15, 18, 19, 20, 21,22, 23, 24 et 25 soit 114.500 euros, sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 91, nature 6574 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2014 et les exercices ultérieurs.